



## B 96 petit dépassement du ptac véhicule

Par **dojean**, le **05/04/2019** à **10:11**

Bonjour j ai le b 96 mon véhicule a un ptac de 2 t 260 et la remorque 2 t je sais que ça dépasse de 10 kilos (je suis seul dans mon véhicule il y a t il une marge d'excédant autorisé sans se faire verbalisé et aux niveau assurance merci d avance

Par **morobar**, le **05/04/2019** à **17:24**

Bonjour, n'y a pas de dérogation ni de tolérance. Vous conduisez un ensemble articulé sans l'autorisation administrative adéquate. La tolérance qu'on rencontre porte sur un léger dépassement de charge, mais pas sur les caractéristiques théoriques. Ainsi, si par mégarde votre remorque accusait en bascule un poids de 2010 kgs au lieu de 2000 l'excédent ne serait probablement pas verbalisé.